

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 28 AVRIL 2016

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 28 avril 2016*

Aujourd'hui, à dix-sept heures quarante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 93    Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin de tenir compte des changements apportés à la délimitation des circonscriptions électorales conformément à l'Avis de l'établissement de la liste des circonscriptions électorales du 12 octobre 2011
- n<sup>o</sup> 95    Loi n<sup>o</sup> 2 sur les crédits, 2016-2017

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.